



Optique : CarteBlanche Partenaires alerte sur les risques du plafonnement des remboursements

(AOF) - Annoncée par la direction de la Sécurité Sociale, en marge des travaux menés dans le cadre de la réforme «100% Santé», le plafond de remboursement des montures de lunettes devrait baisser et contraindre les assurés à choisir des montures d'un montant maximum de 100 euros pour un remboursement intégral par leur mutuelle.

La filière représente 130 entreprises en France où sont fabriquées 2,5 millions montures chaque année, dont 2 millions dans la vallée de l'Ain et du Jura. Aujourd'hui, le prix de fabrication de montures Made In France (MIF) et Origine France Garantie (OFG) est compris entre 150 et 180 euros pour les MIF et entre 250 et 300 euros pour les OFG.

Depuis trois ans, CarteBlanche Partenaires propose une gamme de montures MIF et OFG sans reste à charge, baptisées "1796", dont la fabrication a été confiée à 4 usines, implantées dans la vallée de l'Ain et du Jura, berceau historique des lunetiers français. Grâce à la création d'une centrale d'achat sous forme associative à but non lucratif, CarteBlanche Partenaires "a permis d'optimiser la chaîne de distribution et d'obtenir avec les fabricants partenaires un prix d'une monture MIF compris entre 59 et 110 euros et de 140 euros pour les OFG soit une économie de 100 à 150 euros par rapport aux montures issues d'une chaîne de distribution classique", précise le groupe dans un communiqué.

Cependant, les coûts incompressibles de fabrication, de logistique et de transport de ces équipements portent les montures OFG à un montant supérieur au plafond de remboursement qui sera appliqué dès 2020 dans le contrat responsable (100 euros au lieu de 150 euros actuellement). Cette mesure laisse donc craindre que les Français se détournent des montures OFG pour lesquelles ils devront supporter un reste à charge compris entre 45 euros pour les montures 1796 et 150 euros pour les autres montures OFG, issues d'une chaîne de distribution classique. Un paradoxe dans le cadre d'une mesure précisément destinée à réduire, voire supprimer ce reste à charge.

Conséquence mécanique, la réduction de la demande conduira à la baisse de la commande et donc à la suppression d'emplois. 150 emplois seront directement menacés par cette nouvelle mesure sur le seul périmètre des commandes "1796".

Déjà fortement impactée par les phénomènes de délocalisation, la filière est plus que jamais mise en péril. Cette mesure annoncée aura pour effet de subventionner les importations asiatiques dont la fabrication repose sur des conditions de travail sans commune mesure avec le droit social français et sur des normes environnementales et des process de fabrication moins exigeants.

Les conséquences environnementales et sanitaires liées à l'accroissement des importations asiatiques et à la faible maîtrise des composants et solvants intégrés dans la fabrication des montures ne peuvent être négligées surtout pour des acteurs de complémentaires santé comme CarteBlanche Partenaires engagés dans des processus de Responsabilité Sociale des Entreprises concernant plusieurs volets tels que l'emploi et l'environnement.